

RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 44 -2023

Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er} Août
Demande d'un crédit brut de construction de CHF 601'000 - TTC

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le 14 septembre 2023 à la salle de Conférences du CTC.

Elle était composée de Mesdames Verena Berseth, Liridona Smakiqi, Elisabete Cunha, Laurence Plattner, de Messieurs : Dieudonné Ngoy Muvumbu, Gabriel Borcard, Marc Chambaz, Roland Delapierre et de Gérard Duperrex (président-rapporteur).

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta Maystre, elle était accompagnée par Monsieur Pascal Grütter Chef de projet.

Monsieur Pascal Grütter Nous commente ce qui s'est passé de ce giratoire de 2012 à 2023 ce que vous trouvez dans le préambule du Préavis No 44 -2023 page 2 voici les étapes.

- 2012 – enquête OFT tram – Carrefour à feux
- 2012 – collecteur
- 2013 – 14 – travaux routiers gare Glycines pour ligne 25
- 2013 –15 – enquête OFT Gare
- 2015 – travaux Gare
- 2016 – trottoir du Simplon
- 2016 – 2023 -- quartier des entrepôts
- 2020 – PAP complémentaire tram avec modification des Aménagements routiers
- 2021 – passerelle du 1^{er} Août
- 2022 – enquête publique du présent projet
- 2023 – fin travaux aménagements quartiers des entrepôts
- 2024 – 26 –construction bâtiment Travis

Enquête publique du 8 janvier au 6 février 2022

- 2 remarques mineures traitées
- Préavis favorable de la DGMR

Le projet doit être validé par le Conseil communal par le biais du préavis

La Municipalité adressera ensuite le projet routier à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en vue de son approbation par le Département cantonal des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) (art. 43 al. 1 LATC

Projet

Début des études 2018, validation principes en COMUT avril 2018

- Chemins piétons à sécuriser
- Sécurisation des cyclistes
- Progression des bus améliorée
- Prise en compte des projets connexes

- Largeur route : ~ 9.50 m
- Bandes cyclables : 1.50 m de chaque côté
- Elargissement du trottoir existant jusqu'à ~ 2.20 m

Coordination avec projet Travis et nouveau trottoir

Trottoir à élargir et création de trottoirs traversants

Modifications sur la parcelle privée déplacement du passage piétons

Giratoire de 28 m de diamètre extérieur avec zone centrale végétalisée de 8m de diamètre et îlot de protection en sortie de giratoire

Trottoir traversant à créer et à prolonger

70m2 supplémentaire de zones végétalisées

Eclairage

Un plan et joint à ce rapport.

La différence entre la consommation actuelle est la future installation :

$6'463.8 - 2'453.112 = 4'010.688$ kWh d'économie

Coûts

Génie civil – total TTC	CHF	481'100.-
Eclairage public et plantations – total TTC	CHF	89'000.-
Signalisation et marquage – total TTC	CHF	31'000.-

Total général TTC	CHF	601'000.-
Subventions attendues	CHF	179'000.-
Total net	CHF	422'000.-

Le coût moyen du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel de CHF 23'213.- pendant 10 ans, CHF20'913.- pendant les 10 ans suivants et CHF 15'1285.- pendant les 10 dernières années.

Dépenses prévues dans le plan des investissements 2022-2026 :

- Section No 3810 infrastructures – Rue du Simplon nord – Trottoir, compte No 3810.8031.5010 pour un montants CHF 500'000.-
- Section No 3820 Mobilité, compte No 3820.8044.5010 < 1^{er} Août – Réfection du giratoire en lien avec le tram > pour un montant de CHF 300'000.-

Les points du préavis de 2 à 10 ont été mis en discussion après quelques questions peut importantes qui ont été posées Monsieur Grütter nous a répondu favorablement à ces questions.

Tout en remerciant Monsieur Pascal Grütter, Madame Tinetta Maystre nous rappelle que l'affaire de la passerelle du Simplon a été commentée lors du Conseil communal du 7 septembre 2023 et qu'on ne reviendra pas sur ce sujet.

Après délibération sans aucune question, la commission accepte le préavis 44-2023 à l'unanimité.

CONCLUSIONS :

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 44-2023 de la Municipalité du 28 août 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte le projet de réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er}-Août,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de construction de **CHF 601'000.- TTC** pour les travaux de réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er}-Août, avant déduction de la subvention PALM estimée de CHF 179'000.-, soit un total net de CHF 422'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif suivants:

- N° 3820.1080.5010 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er}-Août – Génie civil, pour CHF 313'000.- net TTC, amortissable sur 30 ans;
- N° 3820.1084.5010 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er}-Août - Eclairage public et plantations, pour CHF 89'000.- net TTC, amortissable sur 20 ans;
- N° 3820.3072.5060 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er}-Août – Signalisation et marquage, pour CHF 20'000.- net TTC, amortissable sur 10 ans.

Cette dépense sera amortie selon les durées mentionnées ci-dessus conformément à l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2023.

Gérard Duperrex

Président rapporteur

Liridona Smakiqi

Elisabete Cunha

Laurence Plattner

Dieudonné Ngoy Muvumbu

Gabriel Borcard

Marc Chambaz

Roland Delapierre

Gérard Duperrex

Eclairage

Points lumineux actuel :

- 4 Points lumineux équipés d'ampoules 140W qui ont une consommation de 154W self comprise.
- 7 Points lumineux équipés d'ampoules 100W qui ont une consommation de 120W self comprise.
- 1 Point lumineux équipé d'une ampoule 70W qui a une consommation de 83W self comprise.

Il faut différencier la puissance de la lampe et la consommation totale y compris self.

Donc consommation des lampes :

$$4 * 140 = 560W + 7 * 100 = 700W + 1 * 70 = 70W$$

$$\text{Total} = 1'330W$$

Consommation totale y.c. self :

$$4 * 154 = 616W + 7 * 120 = 840W + 1 * 83 = 83W$$

$$\text{Total} = 1'539W$$

La durée moyenne d'allumage est de 4'200h/an

$$\text{Consommation actuelle} = 1'539 * 4'200 = 6'463'800 \text{ Wh donc } \mathbf{6'463.8 \text{ kWh}}$$

Pour ce qui est de la nouvelle installation :

- 3 Points lumineux d'une consommation de 14W
- 3 Points lumineux d'une consommation de 53.5W
- 7 Points lumineux d'une consommation de 76.5W

Consommation totale :

$$3 * 14 = 42W + 3 * 53.5 = 160.5W + 7 * 76.5 = 535.5W$$

$$\text{Total à 100\%} = 738W$$

$$\text{Total à 60\%} = 738 * 0.6 = 442.8W$$

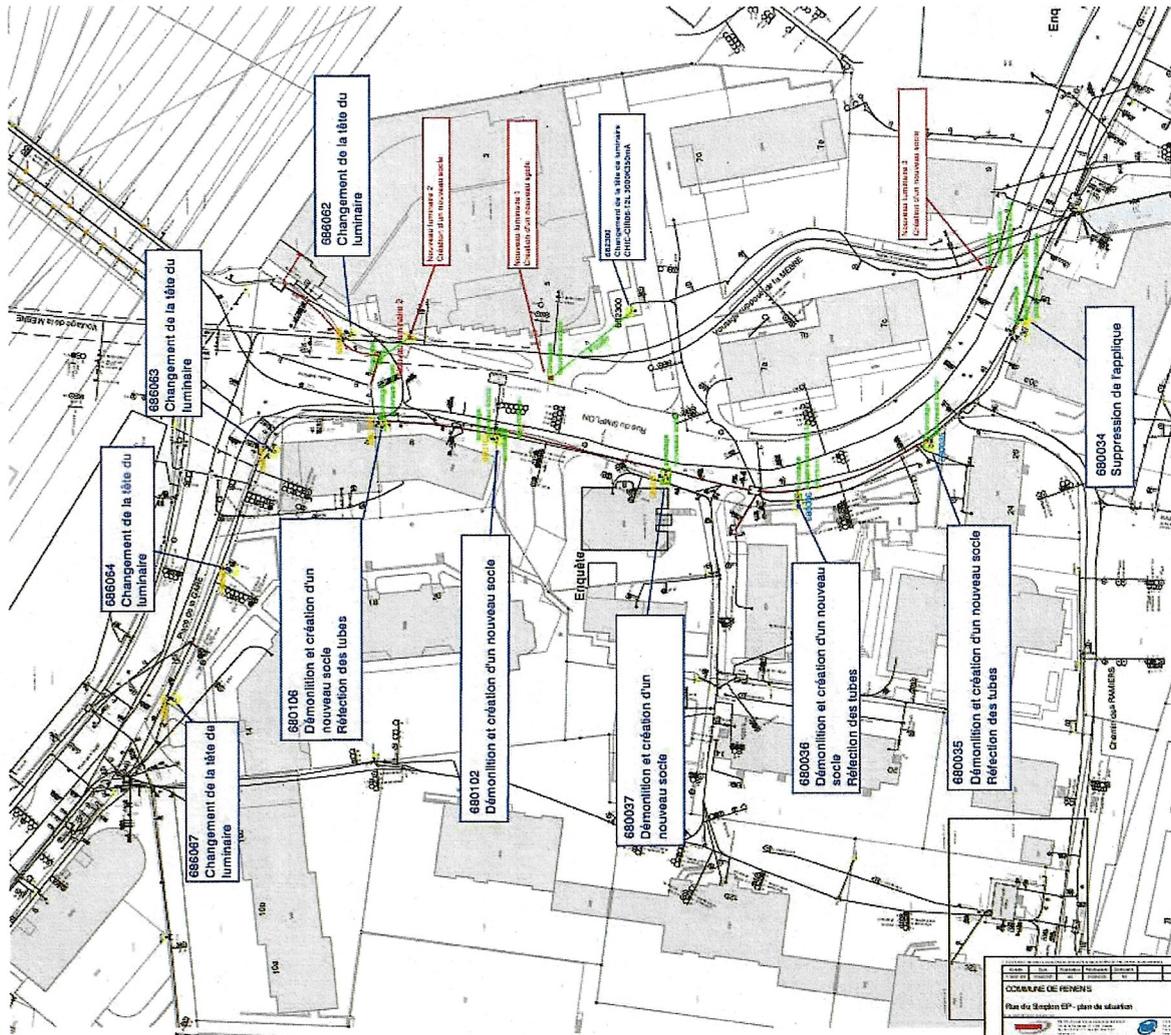
Nombre d'heures à 100% = 2'010 h

Nombre d'heures à 60% = 2'190 h

$$\text{Consommation future} = (738 * 2'010) + (442.8 * 2'190) = 1'483'380 + 969'732 = 2'453'112 \text{ Wh donc } \mathbf{2'453.112 \text{ kWh}}$$

Différence entre la consommation actuelle est la future installation :

$$\mathbf{6'463.8 - 2'453.112 = 4'010.688 \text{ kWh d'économie}}$$



PLAN DE SITUATION
COUPES TYPE

APPEL D'OFFRE



Centre Technique Communal
Service Infrastructures - Aménagement

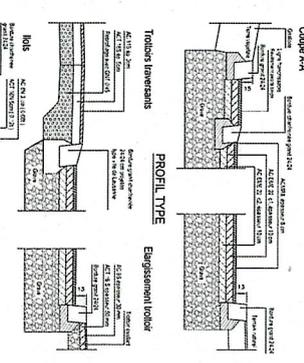
Plan de situation
N° 2017.01.04
Date de mise à jour: 15/05/2017

PROJET	DATE	REVISION
Plan de situation	15/05/2017	01
Plan de situation	15/05/2017	02
Plan de situation	15/05/2017	03
Plan de situation	15/05/2017	04
Plan de situation	15/05/2017	05
Plan de situation	15/05/2017	06
Plan de situation	15/05/2017	07
Plan de situation	15/05/2017	08
Plan de situation	15/05/2017	09
Plan de situation	15/05/2017	10
Plan de situation	15/05/2017	11
Plan de situation	15/05/2017	12
Plan de situation	15/05/2017	13
Plan de situation	15/05/2017	14
Plan de situation	15/05/2017	15
Plan de situation	15/05/2017	16
Plan de situation	15/05/2017	17
Plan de situation	15/05/2017	18
Plan de situation	15/05/2017	19
Plan de situation	15/05/2017	20
Plan de situation	15/05/2017	21
Plan de situation	15/05/2017	22
Plan de situation	15/05/2017	23
Plan de situation	15/05/2017	24
Plan de situation	15/05/2017	25
Plan de situation	15/05/2017	26
Plan de situation	15/05/2017	27
Plan de situation	15/05/2017	28
Plan de situation	15/05/2017	29
Plan de situation	15/05/2017	30
Plan de situation	15/05/2017	31
Plan de situation	15/05/2017	32
Plan de situation	15/05/2017	33
Plan de situation	15/05/2017	34
Plan de situation	15/05/2017	35
Plan de situation	15/05/2017	36
Plan de situation	15/05/2017	37
Plan de situation	15/05/2017	38
Plan de situation	15/05/2017	39
Plan de situation	15/05/2017	40
Plan de situation	15/05/2017	41
Plan de situation	15/05/2017	42
Plan de situation	15/05/2017	43
Plan de situation	15/05/2017	44
Plan de situation	15/05/2017	45
Plan de situation	15/05/2017	46
Plan de situation	15/05/2017	47
Plan de situation	15/05/2017	48
Plan de situation	15/05/2017	49
Plan de situation	15/05/2017	50
Plan de situation	15/05/2017	51
Plan de situation	15/05/2017	52
Plan de situation	15/05/2017	53
Plan de situation	15/05/2017	54
Plan de situation	15/05/2017	55
Plan de situation	15/05/2017	56
Plan de situation	15/05/2017	57
Plan de situation	15/05/2017	58
Plan de situation	15/05/2017	59
Plan de situation	15/05/2017	60
Plan de situation	15/05/2017	61
Plan de situation	15/05/2017	62
Plan de situation	15/05/2017	63
Plan de situation	15/05/2017	64
Plan de situation	15/05/2017	65
Plan de situation	15/05/2017	66
Plan de situation	15/05/2017	67
Plan de situation	15/05/2017	68
Plan de situation	15/05/2017	69
Plan de situation	15/05/2017	70
Plan de situation	15/05/2017	71
Plan de situation	15/05/2017	72
Plan de situation	15/05/2017	73
Plan de situation	15/05/2017	74
Plan de situation	15/05/2017	75
Plan de situation	15/05/2017	76
Plan de situation	15/05/2017	77
Plan de situation	15/05/2017	78
Plan de situation	15/05/2017	79
Plan de situation	15/05/2017	80
Plan de situation	15/05/2017	81
Plan de situation	15/05/2017	82
Plan de situation	15/05/2017	83
Plan de situation	15/05/2017	84
Plan de situation	15/05/2017	85
Plan de situation	15/05/2017	86
Plan de situation	15/05/2017	87
Plan de situation	15/05/2017	88
Plan de situation	15/05/2017	89
Plan de situation	15/05/2017	90
Plan de situation	15/05/2017	91
Plan de situation	15/05/2017	92
Plan de situation	15/05/2017	93
Plan de situation	15/05/2017	94
Plan de situation	15/05/2017	95
Plan de situation	15/05/2017	96
Plan de situation	15/05/2017	97
Plan de situation	15/05/2017	98
Plan de situation	15/05/2017	99
Plan de situation	15/05/2017	100

Auteur du projet :
Mairie de l'ouvrage :
Ville de Renens
représenté par :
Le Syndic
Le Secrétaire

Jean-François Ouhmet
Michel Veire

- Légende:**
- Frontière immatriculée et déplacement
 - Chemin, zone régulière
 - Niveau: zone de voirie
 - Mar: AC 20x30cm
 - A dénivelé
 - Bandeau type grand: 24x24cm
 - Bandeau type grand: 24x24cm
 - Pave grand: 11,15cm
 - Bandeau: 40x40cm



Historique

